



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 13

Présents : 12

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TROCCHI (Maire)

Sont présents : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude JIMENEZ, Agnès REY, Jean-Pierre PELLEGRINI, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Hubert FERRET, Marie-Anne GUICHARD, Michelle JOLIVET, Jean-Christophe SIMON

Représentés : Audrey RESSEGAIRE par Michelle JOLIVET

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PELLEGRINI

DE_2021_70 - Tarif de l'eau à compter de 2022

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que les tarifs décidés par la collectivité pour l'assainissement doivent être augmenté pour financer les travaux d'investissement importants dans les années à venir. Il convient de voter des nouveaux tarifs applicables à partir des rôles de l'eau 2022.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** pour l'eau potable et l'assainissement les tarifs suivants :

		Tarifs
Abonnements	Abonnement annuel eau potable Abonnement annuel assainissement	45€ 40€
Eau assainissement Consommation et	Pour un abonnement : Eau potable 1 à 120m3 Eau potable > 120m3 Pour deux abonnements : Eau potable 1 à 240m3 Eau potable > à 240m3 Pour 3 abonnements : Eau potable de 1 à 360m3 Eau potable > à 360m3 Eau potable usage agricole m3 Eau potable usage industriel m3 Eau usée industriel m3 Pour un abonnement : Eau usée Eau usée > 120m3 Pour deux abonnements : Eau usée Eau usée > 240m3 Pour 3 abonnements : Eau usée Eau usée > 360m3	1.10€ 1.15€ 1.10€ 1.15€ 1.10€ 1.15€ 0.70€ le m3 0.70€ le m3 1.15€ le m3 1.10 € le m3 1.15 € le m3 1.10€ le m3 1.15€ le m3 1.10€ le m3 1.15€ le m3
	Forfait pour un agriculteur avec un seul compteur maison	

RF Préfecture de GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/10/2021 005-210501037-20211012-DE_2021_70-DE

	et activité : 1 à 2 p : 60m3 3 à 4p : 120m3 + de 4 p : 150m3 Compteur détérioré par le gel (non protégé) Retrait/fermeture compteur sur demande Reprise compteur suite à retrait forfait Pose compteur nouvel habitation	100€ 150€ 150€ Coût réel engagé par la commune
Taxes	Agence de l'eau – redevance pollution Agence de l'eau – modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau – prélèvement à la source	Fixé par l'agence de l'eau Fixé par l'agence de l'eau 0.071€ le m3

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Jean-Marie TROCCHI




RF Préfecture de GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/10/2021 005-210501037-20211012-DE_2021_70-DE